Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Le Président du conseil d'administration

à

Monsieur Jacques NOAILLE
Secrétaire général de UNSA SDIS 33
18, allée des vignes
33360 CARIGNAN DE BORDEAUX

Bordeaux, le 14 avril 2021

DIR/PA/GADS/PJ/AM/2021-35287
Affaire suivie par le Contrôleur Général Jean-Paul DECELLIERES

Mesdames et messieurs les représentants de l'entente syndicale,

Par courrier en date du 25 mars 2021, vous avez souhaité me solliciter concernant les projets de recrutement envisagés par le SDIS de la Gironde dans les mois à venir.

Vous émettez le souhait que des postes soient rapidement créés, à destination exclusive des CIS du territoire métropolitain et pourvus notamment par le recrutement de sapeurs-pompiers sous statut contractuels, en attendant le recrutement effectifs de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels.

Enfin, vous avez rappelé votre opposition à la réorganisation des potentiels opérationnels journaliers mise en place en ce début d'année et demandez leur augmentation.

Le 12 février dernier, j'avais le plaisir de vous informer de la transmission d'un courrier du Président de Bordeaux Métropole, Alain ANZIANI, qui m'annonçait son intention de proposer le versement de 3,5 millions d'euros de contribution financière volontaire au budget de fonctionnement du SDIS.

Cet engagement portera a minima sur les années 2021 et 2022. En contrepartie, le SDIS s'engage à continuer de réaliser à titre gratuit les opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et le suivi administratif des points d'eau incendie privés sur le territoire métropolitain.

Comme je m'y suis engagé, j'ai proposé lors du dernier conseil d'administration du SDIS qui s'est tenu le 19 mars dernier, un budget supplémentaire prenant en compte cette subvention, qui a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Ce budget supplémentaire va donc permettre dans les prochains mois de poursuivre la dynamique engagée depuis maintenant 3 ans, pour faire face à l'évolution de l'activité opérationnelle du SDIS.

Après l'augmentation du nombre d'emplois budgétaires de 42 postes en 2019, une nouvelle augmentation de 51 postes a été actée le mois dernier. Ce sont donc 93 postes de sapeurs-pompiers professionnels qui ont été créés sur les 2 dernières années. Il convient de mesurer l'effort consenti par les différentes collectivités qui participent au budget du SDIS pour accompagner notre établissement dans son développement.

Ainsi, le nombre d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels atteint pour la première fois 2 000 postes. En jetant un regard plus global sur l'histoire du SDIS de la Gironde, ce ne sont pas moins de 550 postes supplémentaires qui auront été créés durant les 15 dernières années.

Ces emplois étant créés, il convient dorénavant de les pourvoir le plus rapidement possible.

Un nouveau concours de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels doit être organisé à partir de novembre 2021. Ce concours ne permettra d'alimenter une liste d'aptitude qu'au cours du premier semestre 2022.

Cependant, nous ne pouvons pas attendre 18 mois pour procéder à des recrutements, au regard de l'activité opérationnelle actuellement observée. Comme nous l'avons déjà évoqué, un recrutement temporaire de sapeurs-pompiers contractuels doit nous permettre de subvenir durant cette période à nos besoins en personnels.

Sous l'impulsion du Contrôleur Général DECELLIERES, les services du SDIS finalisent actuellement le plan de recrutement qui va se dérouler dans les mois à venir. Les besoins sont multiples et un séquencement précis est mis en place pour permettre d'y répondre dans les meilleures conditions.

En mai débutera une formation initiale qui accueillera 32 nouveaux caporaux de sapeurs-pompiers professionnels, correspondant à la quasi totalité des derniers lauréats disponibles sur la liste d'aptitude 2018. Pour ne pas pénaliser les CIS qui mettront à disposition des formateurs, 12 sapeurs-pompiers contractuels seront recrutés pour la durée de la FI.

Du 15 juin au 15 septembre, 5 sapeurs-pompiers contractuels viendront renforcer le CTA CODIS pour permettre le maintien du potentiel d'opérateurs durant les vacances d'été.

Du 1er juillet au 31 août, 77 sapeurs-pompiers contractuels dont le recrutement est actuellement en cours, viendront renforcer les CIS côtiers, comme chaque année.

Le 31 juillet, les 32 caporaux de la FI débutée en mai termineront leur formation et seront affectés sur des emplois temporaires, pour renforcer les CIS en sous effectif, en attendant la fin des mobilités organisées dans le cadre des lignes directrices de gestion.

En septembre, plusieurs types de renforts seront accueillis. Une dizaine de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels participeront à la dernière formation initiale de 2021. Il s'agit du reliquat existant sur la liste d'aptitude actuelle. Parallèlement, 12 opérateurs seront recrutés pour le CTA CODIS, pour l'essentiel par voie de mutation externe et débuteront leur formation pour une durée de 2 mois.

Enfin, toujours en septembre, le SDIS procédera au recrutement de sapeurs-pompiers contractuels, dont le nombre exact reste à définir, pour renforcer les CIS de la Métropole. Les contrats s'effectueront en plusieurs séquences distinctes, de manière à ce pas fragiliser socialement les candidats.

En novembre, 12 nouveaux opérateurs CTA CODIS seront recrutés selon les mêmes conditions qu'en septembre. Ces 24 recrutements au cours du second semestre permettront aux agents actuellement en poste de faire valoir leur droit à la mobilité.

Enfin, à partir d'avril 2022, débuteront les recrutements de caporaux issus des listes d'aptitude des concours 2021/2022. Notre objectif affiché sera de réaliser 3 formations initiales au cours de cette année pour, à la fois, procéder au renouvellement et à l'augmentation de nos effectifs.

Toutes les créations de postes s'effectueront bien sur les CIS assurant la couverture opérationnelle du territoire métropolitain.

Les potentiels opérationnels journaliers seront une nouvelle fois revus en fonction de ces créations. Une étude est actuellement réalisée pour évaluer les différents besoins, sous un angle de la sollicitation globale et individuelle par CIS. Cet ajustement doit nous permettre de dessiner les contours de notre future organisation, entamée depuis 2 ans avec la réorganisation des groupements territoriaux.

Afin d'avoir la meilleure lisibilité et la plus grande transparence possibles, une fiche d'informations sera jointe avec la transmission du bulletin de salaire d'avril à l'ensemble des agents du SDIS, en complément du traditionnel fil RH. Je compte sur vos organisations représentatives pour accompagner et expliquer à vos mandants les complexités de ce dossier.

Vous remerciant une nouvelle fois pour votre engagement au profit de la sécurité des girondines et des girondins, j'espère avoir répondu dans le détail à vos questionnements.

Je vous prie de croire, mesdames et messieurs les membres de l'entente syndicale, en l'assurance de mon engagement dévoué pour la Gironde.

Le Président du conseil d'administration,

Jean-Luc GLEYZE